



ICI FONTAINE

N° 40

Février 2021



Le mot du Maire

Après une année 2020 particulièrement éprouvante, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, l'arrivée des vaccins sur notre territoire nous permet d'espérer des jours meilleurs.

Il y a quelques mois, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions dans une situation inédite. Elle s'est retrouvée plongée dans l'urgence dès les premières heures de sa mandature.

Cela n'a pas empêché le suivi et la finalisation de nombreux projets : la réfection de la voirie chemin des champs, l'achat du nouveau véhicule, la fin de la 1ère tranche de travaux du lotissement des Senteurs et la fin de la 2ème tranche du Parc Fontenois.

Pour 2021, d'autres dossiers sont en cours d'étude : réfection du mur du cimetière, réhabilitation d'un logement communal, parking en haut de la Petite rue...

Je remercie mon équipe pour tout le travail déjà accompli durant cette première

année dans ce contexte si difficile.

Je remercie également les membres du CCAS de la commune pour leurs actions menées auprès des Fontenois : la mise à disposition de masques pour les enfants de l'école primaire, les contacts pris auprès des personnes vulnérables et tout récemment l'organisation avec la Communauté de Communes Seules Terre et Mer, de la vaccination pour les personnes âgées de plus de 75 ans (action toujours en cours).

Je n'ai pas de visibilité sur l'avenir, mais j'espère profondément que la situation sanitaire va s'améliorer dans les prochains mois. Je garde l'espoir que les associations fontenoises puissent reprendre leurs activités rapidement afin de remettre du lien social dans notre commune.

Prenez soin de vous.

Cyrille

ROSELLO DE MOLINER
votre Maire



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
L'intercommunalité	1
L'événementiel	2
L'histoire	2
L'actualité communale	3
Les commissions	3
Le carnet fontenois	4
Informations diverses	4
Nos droits, nos devoirs	4

L'AGENDA

- **8 mai - 11h**
Cérémonie commémorative

En cette période de crise sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir honorer tous les rendez-vous qui étaient initialement prévus dans la commune.

Le calendrier des événements s'établira au fur et à mesure, selon les restrictions en vigueur.

A propos de l'intercommunalité

La CDC Seules Terre et Mer accompagne le quotidien de plus de 17 000 habitants dans des domaines variés tels que l'école, la culture, l'environnement, la voirie, le ramassage des ordures ménagères... Lors des conseils communautaires et des réunions de commissions, des sujets divers et variés sont abordés comme :

- les marchés de travaux en cours et à venir (Pôle santé de Tilly Sur Seules et Creully Sur Seules, l'extension de la zone d'activité de Tilly Sur Seules, divers travaux de voiries...),
- le soutien aux collectivités pour l'acquisition d'ouvrages par les bibliothèques,
- la mise en place d'un plan de formation pour les agents territoriaux,
- l'approbation du budget 2020, du budget prévisionnel 2021, du bilan social.

Ces exemples ne représentent qu'une faible partie des sujets abordés, traités et délibérés.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Communauté de Commune Seules Terre et Mer : www.seulles-terre-mer.fr

Centre Communal d'Action Social

Distribution de chocolats

Le 13 février dernier, les membres du CCAS se sont rendus chez nos aînés afin de leur remettre une petite douceur sous la forme d'une boîte de chocolats. Cette initiative a été mise en place suite à l'annulation de la sortie cinéma et du goûter habituellement organisés à cette période. Ils ont été chaleureusement accueillis et cela a permis quelques moments de partage et d'échanges bienveillants.



Evènements communaux

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Malgré le confinement, le Conseil Municipal a souhaité maintenir la cérémonie du 11 Novembre pour honorer les soldats morts pour la France. C'est donc sans public et dans le plus strict respect des gestes barrières qu'une gerbe a été déposée au monument aux morts.

Cette atmosphère si particulière a inspiré Pierre Apollinaire d'Oilliamson qui nous offre ce sonnet :



*Étrange sentiment en ce onze novembre
De se voir tous masqués au monument aux morts
Portant un nouveau deuil difficile à comprendre
Où l'avenir paraît prometteur de remords*

*Le village n'a plus son vieux garde champêtre
Pour ponctuer les noms de ses vaillants héros
Il regarde ces plaques en songeant que peut-être
Un jour on oubliera que ce respect est beau*

*La peur est au pouvoir et la ruine menace
Le courage est proscrit, la téméraire audace
Au titre d'assassin vous fait sitôt juger*

*Quel est ce sang impur qui nos sillons gorgeait ?
Dans une église vide on égorge une belle
Le civisme aujourd'hui se distribue en gel.*

Noël à Fontaine-Henry



Le dimanche 13 décembre, pour la joie des petits et des grands de la commune, le Père-Noël a fait l'honneur de nous rendre visite. Accompagné de ses lutins, il a parcouru les rues de Fontaine-Henry afin d'offrir des chocolats aux plus jeunes. En cette période un peu morose, après annulation de l'habituel fête de Noël, cet évènement a permis d'apporter du bonheur et de la féerie à l'ensemble des Fontenois.

Merci aux bénévoles de l'association Au Cœur de Fontaine et aux membres de la commission animation d'avoir contribué à ce moment de joie.



L'histoire de notre Village

« Parlons un peu de nos carrières du temps passé »

Pour ce volet d'histoire, le choix a été porté sur un texte écrit par M et Mme Chrétien dans les années 80, extrait des « villageoises racontent leur village »

«Fontaine-Henry possède pas mal de carrières petites et grandes, qui ne sont plus exploitées (...)

Dans certaines, il est très dangereux de pénétrer, sans grandes précautions. A tous moments, des blocs de pierre risquent de s'en détacher.

Il serait intéressant de se souvenir qu'autrefois, ces dites carrières étaient exploitées à une toute autre activité. En effet, on en retirait de la pierre qui avait un gros avantage : elle se modelait plus facilement et durcissait par la suite. C'est pour cette raison qu'elle était très recherchée.

On prétend que l'église Saint Etienne de Caen aurait été bâtie avec de la pierre de Fontaine-Henry.

Il apparaîtrait même qu'au cours de la Guerre avec les Anglais (la bataille d'Hastings) après 1066, et la Guerre de Cent-Ans, la cathédrale de Westminster en Angleterre, serait bâtie avec de la pierre de Fontaine-Henry, taillée pierre par pierre, sur place, et numérotée, puis envoyée en Angleterre, de même que l'église de Blith qui fût commencée vers 1088.

La pierre a servi à construire pas mal de maisons aux villages alentours et à plus forte raison, celles de Fontaine-Henry.

Bon nombre de tailleurs de pierre y étaient employés et donnaient une activité au village, quand on considère que ce travail était fait entièrement à la main, et avec adresse et bon goût...»

Le Conseil Municipal

Séance du vendredi 10 décembre 2020 :

Point financier, délibération d'acceptation du droit de préemption urbain par la CDC Seulles Terre et Mer, approbation du RPQS 2019 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon, désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), devenir et désignation d'un cabinet d'études pour le projet de la maison du 3 rue de Scoriton, délibération pour les échanges de terrains nécessaires à l'extension du lotissement du Château, permis citoyen, attribution de carte cadeau aux employés communaux, informations et questions diverses.

Réunion du C.C.A.S. du mercredi 9 décembre 2020

Demande d'aide, délibération autorisant le Président à attribuer des bons de secours d'urgence, chocolats des aînés, cinéma et goûter des aînés (finalement annulé), informations et questions diverses.

Réunion du C.C.A.S. du jeudi 18 février 2021

Approbation du compte administratif 2020, approbation du compte de gestion 2020, affectation du résultat 2020, vote du budget primitif 2021, attribution de subventions 2021, demande d'aide, informations et questions diverses.

Le prochain conseil municipal est programmés pour le 1er mars 2021 à 19h.

Travaux des commissions

Commission vie scolaire et enfance

Distribution de masques

Pour aider les familles à répondre à la nouvelle réglementation sur les masques enfants au sein de l'école, les communes de Fontaine-Henry, Bénv-sur-Mer et Reviers ont décidé d'offrir une boîte de 50 masques chirurgicaux à chaque élève de l'école élémentaire. Ils viendront en complément des masques de catégorie 1 qui ont été fournis par la communauté de commune Seulles Terre et Mer.

Installation d'un lavabo

Pour faire suite à une demande auprès de la communauté de communes, un lavabo a été ajouté dans un des sanitaires de l'école. Cela a permis de retirer l'installation provisoire de "tréto-lavabo".



Commission travaux et environnement

Livraison du camion

Pour remplacer la camionnette en fin de vie, la commune a fait l'acquisition d'un camion-benne. Cet investissement permettra de faciliter le travail de notre agent communal, Jonathan Demey



Lotissement Le Parc Fontenois - rue des Fours à Chaux

Les talus à l'entrée du lotissement sont désormais aménagés.

Boîte aux lettres jaune

La boîte aux lettres jaune de départ du courrier place de la fontaine a été déplacée. Elle est maintenant installée sous l'abri-bus à l'abri des intempéries.



Terrain d'évolution

Des filets ont été posés sur les 2 panneaux de basket et sur les 4 buts de foot et hand.

Travaux à venir

Des entreprises ont été consultées pour la rénovation du mur du cimetière et la création d'un escalier entre le lotissement du Parc Fontenois et le terrain d'évolution.



Mairie de Fontaine-Henry

5 rue de Scoriton 14610 FONTAINE-HENRY

Directeur de publication: Cyrille ROSELLO DE MOLINER

Téléphone : 02 31 80 34 49

Messagerie : mairie.fontaine-henry@wanadoo.fr

Site internet : www.fontaine-henry.fr

Ouverture au public les lundis et jeudis
de 17h à 19h

Le carnet fontenois

- ☞ Naissances ☞ Adrien TANCREZ né le 1er août 2020
Maëlia LE POUL née le 14 décembre 2020.
- ☞ PACS ☞ M. LE MULLOIS Pierrick et Mme RENAUDE Elise, le 17 décembre 2020
- ☞ Mariage ☞ M. JEAN Thibault et Mme LE FRANCOIS Béatrice, le 24 octobre 2020
- ☞ Décès ☞ Mme LANDRE , le 23 octobre 2020



Depuis le 1er juillet 2020, la commune de Fontaine-Henry s'est dotée de l'application Illiwap. Simple d'utilisation, elle permet de diffuser des informations en temps réel. Téléchargez l'application sur votre smartphone et recevez toutes les informations de la commune directement sur votre téléphone. L'application Illiwap est entièrement gratuite et sans publicité. Sans inscription et sans collecte de données personnelles, Illiwap respecte la vie privée des utilisateurs.

Infos pratiques

Soyez alertés et alertez les autres en cas d'exposition à la COVID-19

Avec l'application TousAntiCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en réduisant les risques de transmission.

TousAntiCovid vous aide également à trouver les lieux pour vous faire tester et vous faire vacciner.

Pour la vaccination, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous :

- en ligne sur le site sante.fr
- en appelant le 02 79 46 11 56 (numéro d'appel régional)
- en appelant le numéro vert 0800 009 110 de 6h à 22h



**#Tous
AntiCovid**

Nos droits, nos devoirs

Inscriptions scolaires

Les dossiers sont à retirer à la mairie de votre domicile ou auprès du secrétariat scolaire de la Communauté de Communes :

- au 02 31 36 11 36,
- par mail s.dondeyne@cdc-stm.fr
- à l'accueil du siège administratif :
10 place Ed. Paillaud à Creully-sur-Seulles
- téléchargeable sur le site de STM

Une fois le dossier complet avec les pièces justificatives (livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des 2 parents) il est à retourner avant le 21 mai 2021 à l'adresse suivante :

Communauté de communes Seulles Terre et Mer
10 place Edmond Paillaud - Creully
14480 CREULLY SUR SEULLES
<http://www.seulles-terre-mer.fr>

Le bruit

L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 précise que :

"tous travaux (autre ceux définis à l'article 13) tels que des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées ne peuvent être effectués que de :

- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Le feu

A l'air libre, le brûlage de déchets verts ou ménagers est INTERDIT !